



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 14 AU 19 AOÛT 2010

N° 121

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 6
INTERNATIONAL	7
A SAVOIR	8

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

La vidéo filmant une scène de corruption à Midelt constitue le principal sujet abordé par la presse nationale cette semaine. L'affaire a éclaté à la suite de la mise en ligne d'une vidéo montrant le président du conseil municipal de la ville en flagrant délit de corruption.

16/08/2010



La brigade nationale enquête sur l'affaire de corruption de Midelt

C'est officiellement confirmé, la brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) enquête sur la vidéo qui montre le président du conseil communal de Midelt appartenant au parti de la Justice et développement (PJD), et le rapporteur du budget appartenant au parti

authenticité et modernité (PAM), en flagrant délit de corruption. La brigade nationale a auditionné l'investisseur Mohammed Chemlal lundi 16 août à Casablanca. D'autres interrogatoires suivront, y compris ceux des deux techniciens qui ont installé la caméra.

18/08 /2010



Un maire PJD dans la tourmente

Le scandale de Midelt déstabilise le Parti de la justice et du développement (PJD). La fameuse vidéo diffusée récemment sur Youtube montrant l'implication du président du conseil municipal de la ville de Midelt, Mohamed Hanini, membre du parti islamiste, dans une affaire de corruption, a suscité la réaction des dirigeants du PJD pour contenir ce scandale. Réuni le lundi 16 août, le secrétariat général du PJD a décidé de sanctionner M. Hanini, suivant les conclusions du rapport de la commission d'éthique du parti présidée par Mustapha Ramid. « D'après le rapport de la commission d'éthique qui a été soumis au secrétariat général lundi 16 août, le président du conseil municipal de Midelt a nié avoir

reçu de l'argent dans le cadre d'une affaire de corruption, mais, pour nous, ce dernier a outrepassé ses prérogatives et s'est écarté de la ligne directrice du PJD. Cette personne s'est impliquée, dans des circonstances douteuses, dans des affaires qui ne concernent nullement la gestion de la municipalité et va être automatiquement sanctionnée », précise Lahcen Daoudi, secrétaire général-adjoint du PJD, dans une déclaration à Aujourd'hui le Maroc, ajoutant que le secrétariat général du parti devait, hier mardi en fin d'après-midi, prononcer la sanction qui va être infligée à Mohamed Hanini en attendant la décision de la justice dans cette affaire.

14-15/08/2010

libération

Troubles à la municipalité d'El Hanchane

Les édiles de l'opposition de la municipalité d'El Hanchane (Chiadma - province d'Essaouira) viennent d'adresser une lettre à l'autorité de tutelle. Ils demandent l'ouverture d'une enquête sur des irrégularités commises par le deuxième vice-président, accusé de signer des

autorisations dans le domaine de l'urbanisme sans en avoir la délégation de pouvoir, d'utiliser les moyens de la commune à des fins personnelles et de pratiquer la corruption au sein de la commune.

16/08/2010

ALBAÏANE
L'ESSENTIEL

La déclaration de patrimoine : une mesure de fond mais à effet de façade

Le 16 août est le dernier délai pour les ministres, les juges de la Cour des comptes, les magistrats, les parlementaires, les membres du Conseil constitutionnel, ceux de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) et les autres hauts fonctionnaires pour le dépôt de leurs déclarations de patrimoine. L'autre catégorie (conseillers communaux, élus des chambres, professionnelles et autres fonctionnaires) avait rendu sa copie avant le 15 mai dernier. Après la phase du dépôt, la question qui se pose et s'impose est : qu'en sera-t-il du suivi et du contrôle de ces déclarations ? « Il s'avère qu'il sera pratiquement impossible, d'abord de cerner les

biens d'un responsable sur la base de simples déclarations au début de son mandat, et ensuite d'effectuer un contrôle sur le patrimoine de l'intéressé à la fin du mandat », fait remarquer Rahou El Hilaâ, député du parti du progrès et du socialisme (PPS) à la première Chambre. Et de préciser que des responsables véreux pourraient toujours contourner cette loi. Mais en dépit des manœuvres auxquelles pourraient recourir certains responsables sans scrupules, cette loi de déclaration de patrimoine, conclut le député du PPS, aura une influence positive sur la moralisation de la vie publique, la lutte contre le cumul des richesses et l'enrichissement rapide et illégal.

L'opinion

Commission d'enquête à Larbaâ de Laaounate : une construction illégale dans la ceinture verte

La préfecture de Sidi Bennour a dépêché, en ce début du mois d'août, une commission d'enquête dans la commune de Larbaâ de Laaounate pour tirer au clair des irrégularités dans le secteur de l'urbanisme, a-t-on appris de source proche du dossier. Dans cette affaire, c'est la commune elle-même qui anticipe et attire l'attention des autorités préfectorales sur une « erreur » commise. Un roublard s'est rendu chez le deuxième vice-président de la commission d'urbanisme de la commune et a demandé une autorisation pour procéder à la

réfection d'un bâtiment menaçant ruine, puis a procédé aux travaux. Mais, le bâtiment en question est fictif, et l'emplacement indiqué se trouve en pleine ceinture verte, donc sur un terrain non aedificandi. L'homme y a construit un édifice tout neuf. Ce n'est qu'après coup que la commune a réalisé l'erreur commise. Le deuxième vice-président de la commission de l'urbanisme a rédigé lui-même un rapport reconnaissant l'erreur et l'a adressé aux autorités préfectorales.

16/08 /2010



Fès/habitat insalubre : la population veut des sanctions contre la « mafia »

Tout a commencé lors de la dernière session du conseil d'administration de l'Agence urbaine et de sauvegarde de Fès (AUSF). Une session qui a révélé plus de 1.840 infractions enregistrées par l'Agence et dont 55% concernent l'habitat sans autorisation. Depuis, la guerre des autorités locales contre l'habitat anarchique est déclarée. Parmi les arrondissements les plus touchés par ce phénomène figure celui de Saïss. Là, les habitants d'Aouinte El Hajjaj, un quartier réputé « chaud », découvrent quotidiennement de nouvelles constructions... « De nuit comme de jour, des promoteurs ont construit

des R+4 sans aucune autorisation... », indique un responsable d'une association locale. Et d'ajouter: « des logements qui ne respectent aucune norme de sécurité et qui sont vendus sans permis d'habiter selon une fourchette allant de 30.000 à 70.000 DH ». « Ces immeubles menacent de s'effondrer à n'importe quel moment... ». D'où l'intervention récente, sous ordre de la wilaya, pour détruire un immeuble R+4. D'autres ordres de destructions sont déjà signés. Cette décision a d'ailleurs été chaleureusement accueillie par les habitants d'Aouinte El Hajjaj.



A Tanger, un officier et un inspecteur de police impliqués dans l'affaire d'immigration clandestine

Le juge d'instruction près la Cour d'appel de Tanger a placé un officier et un inspecteur de police en détention préventive à la prison locale de Tanger. Les deux hommes ont été suspendus il y a quelques mois,

accusés d'association de malfaiteurs et d'organisation de l'immigration clandestine. Le policier suspendu travaille au port de Tanger, et l'inspecteur à l'aéroport international Ibn Batouta.

17/08 /2010



Fin de l'instruction dans l'affaire de la MGPAP

Le juge d'instruction à l'annexe de la Cour d'appel de Salé a achevé lundi l'instruction dans laquelle sont inculpées les 23 personnes poursuivies dans l'affaire de la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP). Le juge d'instruction a procédé lundi à une confrontation des 22 personnes poursuivies dans le cadre de cette affaire (14 en détention préventive et 8 en liberté provisoire) avec

l'ancien président de la MGPAP, dont les biens ont été saisis sur ordre du juge d'instruction. Les personnes inculpées dans cette affaire, dont des hommes d'affaires, des fonctionnaires, un médecin, un ingénieur et un journaliste, sont soupçonnées notamment de détournement de fonds publics, faux et usage de faux, corruption et blanchiment d'argent.



Transparency accuse le Maroc de ne pas lutter contre la corruption

Le rapport annuel de Transparency International a montré une série d'indices au Maroc, en Egypte, au Liban et en Palestine, qui indiquent la vulnérabilité des systèmes d'intégrité, et a relevé des lacunes dans les dispositions juridiques pour lutter contre la corruption,

ainsi qu'un engagement insuffisant dans la lutte contre ce fléau. « Selon ce dernier rapport, les lois au Maroc sont incapables de permettre la poursuite des personnes et des entreprises, et les dispositions de poursuite et d'audit restent inefficaces ».

17/08 /2010



Affaire du marché de gros de Casablanca : nouveaux rebondissements

Le commerçant à l'origine de la deuxième affaire, encore en cours d'instruction devant le juge Nouredine Dahine, a observé lundi à 10 heures un sit-in devant le siège de la Cour d'appel de Casablanca. L'objectif de ce sit-in, est d'attirer une nouvelle fois l'attention des médias et des responsables sur la lenteur de l'instruction des dossiers du marché de gros de Casablanca. Il s'agit de deux dossiers complexes qui vont donner lieu à des rebondissements retentissants. Le maire de la ville et certains de ses adjoints sont cités dans les procès

verbaux, mais n'ont pas encore été convoqués par le juge d'instruction en charge du dossier. Par contre, le président de l'arrondissement de Sbata a été ouvertement accusé de corruption et poursuivi dans le premier volet de cet épineux dossier. La prochaine audience est prévue juste après le mois de ramadan. Et le verdict en première instance tomberait vers la fin de l'année. A ce moment, l'instruction de la deuxième affaire sera achevée et les chefs d'accusations et les inculpés seront déterminés.

18/08 /2010



Affaire MGPAP : A. Ngadi : « le contrôle pour prévenir »

Dans une déclaration à Al bayane concernant les conditions de déroulement de la mise en examen d'un groupe de responsables de la MGPAP, Abdellatif Ngadi, auditeur et membre de Transparency Maroc, estime que la normalité est l'une des conditions d'une enquête im-

partiale. « Il faut veiller au grain concernant le déroulement de ce procès » affirme-t-il. Cet auditeur rappelle qu'il faut agir également sur le terrain. Il ne faut pas oublier non plus les bénéficiaires de ces détournements directs ou indirects qui ne sont pas du tout inquiétés.

19/08 /2010



Rencontre en octobre autour de la protection des biens publics

L'Organisation Arabe de Développement Administratif, issue de la Ligue Arabe, organise, du 26 au 29 octobre prochain à Rabat, un colloque sur le thème « Le rôle des parlements arabes dans le renforcement du cadre juridique et organisationnel de l'Etat, la protection des biens publics, la lutte contre la corruption financière et administrative et le blanchiment d'argent ». Cette rencontre connaîtra la participation des représentants des parlements arabes, des ministères arabes de développement administratif, des juridictions constitutionnelles

et administratives, des diwans arabes des Madhalim, des universités arabes de Droit et des organisations arabes non gouvernementales œuvrant pour la transparence. Invitée en la personne de son vice-président M. Samir Bouzid, l'Instance nationale pour la protection des biens publics au Maroc (INPBPM) est l'une des ONG marocaines appelées à participer à ce colloque de moralisation de la vie publique à l'échelle arabe.

19/08 /2010

DIVERS

**Arrestation à Taounate de trois gendarmes en flagrant délit de corruption**

Des éléments de la gendarmerie royale à Rabat ont arrêté, la semaine dernière à Taounate, trois gendarmes accusés de corruption. Deux des trois gendarmes ont été arrêtés mardi dernier, alors qu'ils recevaient des pots-de-vin d'un conducteur à un barrage. Les deux pré-

venus ont dénoncé la complicité d'un responsable de la gendarmerie. Ce dernier a été suspendu de ses fonctions et déféré à l'Etat-Major de la gendarmerie royale à Rabat.

**Plainte contre la société Rabat Parking pour trafic de devises**

Un groupe d'avocat de la capitale a décidé de déposer une plainte contre la société Rabat Parking, pour trafic de devises vers l'étranger, par le biais d'une société anonyme étrangère légalement enregistrée à Gibraltar. Le groupe d'avocat a déclaré que ce type de société est un outil idéal de trafic de devises, de corruption

et de financement du terrorisme. L'un des avocats a déposé une requête auprès du procureur général du roi pour qu'il communique le dossier à l'administration des Douanes, la brigade nationale de la police judiciaire et Bank Al Maghrib qui sont spécialisés dans ce type de dossier.

16/08/2010

Le Monde La corruption en Russie équivaudrait à la moitié de son PIB

En Russie, l'équivalent de la moitié du PIB va dans les poches de fonctionnaires corrompus, affirme un rapport indépendant publié lundi 16 août, réalisé entre le 2 juillet 2009 et le 30 juillet 2010 par l'Association des avocats pour les droits de l'homme. En se fondant sur les statistiques officielles et des témoignages, récoltés parmi les 6 589 plaintes recueillies par l'association, cette enquête conclut que « le marché de la corruption représente 50 % du PIB » et que le montant moyen d'un bakchich a doublé depuis le début de l'année 2010 pour

atteindre 44 000 roubles (1 500 euros).... Le rapport note également que les revenus des inspecteurs de la police de la route atteignent environ 3 900 euros grâce à la corruption, alors que le salaire moyen mensuel est inférieur à 600 euros. « Ces chiffres correspondent à nos estimations », a déclaré un responsable de Transparency International, rappelant que la Russie occupait la cent quarante-sixième place des cent quatre-vingts pays figurant dans un classement allant du moins au plus corrompu.

17/08/2010

**Le président Bouteflika promet de nouvelles mesures contre la corruption**

Le président de l'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika, s'est engagé à poursuivre la lutte contre la corruption, en annonçant de nouvelles mesures préventives ayant pour objectif la lutte contre la corruption et la dilapidation de l'argent public, un phénomène qui a pris de l'ampleur durant les toutes dernières années. Les scandales de Sonatrach et de l'autoroute est-ouest sont deux

exemples très édifiants. Selon l'APS, le président Bouteflika a déclaré lors d'une séance d'évaluation accordée au secteur des finances que « des mesures visant la lutte contre la corruption seront prises ». A relever que ces nouvelles mesures coïncident avec la mise en œuvre du plan quinquennal 2010-2014, auquel 288 milliards de dollars sont consacrés.

18/08/2010

**Procès pour corruption de l'ancien gouverneur de l'Illinois**

L'ancien gouverneur de l'Illinois, Rod Blagojevich, qui était traduit en justice pour corruption, a échappé à 23 des 24 chefs d'accusation retenus contre lui – notamment chantage, tentative d'extorsion, fraude et racket. Il était accusé entre autre d'avoir tenté de monnayer le poste laissé vacant au Sénat par le président Barack Obama, suite à son élection en 2008, ou du

moins d'avoir tenté de le troquer en échange de faveurs. La police fédérale, avait notamment enregistré une conversation de Blagojevich dans laquelle le gouverneur se vantait d'avoir le pouvoir de nommer un sénateur en remplacement d'Obama, ajoutant que c'était une opportunité à laquelle il ne renoncerait pour rien.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 septembre 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Avis aux étudiant(e)s de master et de doctorat

Pour soutenir les étudiant(e)s chercheurs en master et en doctorat, en sciences juridiques économiques et sociales, travaillant sur un sujet lié à la corruption, Transparency Maroc met à leur disposition un dispositif constitué de :

- Séances d'encadrement par des spécialistes et des experts pour les soutenir dans leurs recherches
- Documentation relative à la thématique de la corruption
- Aide financière éventuelle pour les étudiant(e)s retenus peut être envisagée selon les ressources existantes.

Un comité de sélection retiendra les candidatures les plus intéressantes. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption au niveau local, régional et national au Maroc.

Un dossier doit être constitué et envoyé à l'adresse électronique de Transparency Maroc luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma La liste des étudiant(e)s retenue(e)s sera affichée sur le site Web de l'association www.transparencymaroc.ma à la fin du mois de septembre 2010.

[Le dossier doit être envoyé avant le 31 août 2010](#)

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma